

Code d'éthique du Groupe Daphne

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

DAPHNE lab

Sommaire

1. PRÉAMBULE ET OBJECTIFS	3
2. DESTINATAIRES ET CHAMP D'APPLICATION	3
3. PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
4. LA PROTECTION DES DROITS ET DE LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEURS	5
5. LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE ET LA CONSERVATION DES INFORMATIONS ..	5
6. PROTECTION DES LIEUX DE TRAVAIL	6
7. PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	6
8. NORMES ÉTHIQUES À L'ÉGARD DES TIERS	6
9. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET VIOLATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE	7

Système d'entreprise conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche du Ministère de l'Université et de la Recherche. Système technologique breveté. Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

1. Préambule et objectifs

Conformément aux principes inscrits dans EcoElia sur la discipline d'Eco-BioEtica, ainsi que dans le cadre réglementaire défini par l'Union européenne, dont le groupe comprend une bonne partie des marques : Daphne Group, Daphne Lab, Daphne Willage, Daphne Point, Daphne Museum, Kosmethica, Ecoelia, Netwell, Wassage, etc. est intéressé à développer et appliquer toutes les initiatives qui contribuent à la responsabilité sociale des entreprises individuelles et le Groupe. En ce sens, il a choisi de s'engager à adopter des comportements socialement responsables, notamment en s'appuyant sur ce Code de conduite des affaires : le Code d'éthique du Groupe.

Le groupe Daphne (par groupe nous entendons un groupe de marques et non un groupe économique ou corporatif), conscient que le comportement éthique est une valeur et une condition de succès pour toute entreprise et que des principes tels que l'honnêteté, l'équilibre, la transparence, l'intégrité morale, la fiabilité, la valorisation des autres et le sens des responsabilités sociales, à commencer avant tout par le bien-être public et personnel, constituent le fondement et la base fondamentale des activités caractérisant la philosophie de Daphne Lab, définit les principes qui régissent toute relation interne (entre collaborateurs, fournisseurs, etc.) et dans les relations avec le monde extérieur, avec les clients et les institutions.

En particulier, les principes éthiques de ce Code revêtent une importance et un impact considérables sur les valeurs, contribuant à affirmer la crédibilité du groupe Daphne dans le contexte civil et économique dans lequel il opère depuis des années et traduisant, en un avantage concurrentiel, l'appréciation des valeurs qui caractérisent la manière dont l'entreprise opère.

Le contrôle du fonctionnement et du respect du modèle organisationnel et de sa mise à jour est confié à un organe de surveillance doté de pouvoirs autonomes d'initiative et de contrôle.

2. Destinataires et champ d'application

Le Code d'éthique s'adresse aux administrateurs de la Société et du groupe Daphne Lab, à tous les salariés du Groupe et à ceux qui agissent, à titre permanent ou temporaire, pour le compte des sociétés du Groupe (ci-après dénommés les " destinataires ").

Le Code d'éthique définit les règles de conduite à respecter dans l'exercice des activités professionnelles et fournit des lignes directrices à suivre dans les relations avec les collègues et dans les relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires, avec les autres entreprises, associations, organismes et institutions publics, organisations politiques et syndicales et avec les médias, associations de consommateurs, chambres de commerce, entreprises culturelles et organisations à but non lucratif.

Les règles éthiques et sociales que doivent suivre les entreprises impliquées dans les procédures d'attribution et les sous-traitants, fournisseurs, y compris les consultants, professionnels et collaborateurs externes, ainsi que les partenaires du groupe Daphne, les sociétés et les consortiums du groupe, sont définies dans un document spécifique intitulé "Code de conduite de l'équipe des partenaires", auquel il convient de se référer et qu'il faut lire.

Le groupe Daphne s'engage à diffuser le code à tous les destinataires, qui en observent le contenu, et à élaborer tous les instruments possibles qui favorisent son application intégrale, son interprétation correcte et son introspection correcte. Parce que nous sommes intimement convaincus que si une règle, quelle qu'elle soit, n'est pas bien expliquée, bien motivée et culturellement soutenue, elle ne sera jamais pleinement comprise par les bénéficiaires.

Système d'entreprise conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche du Ministère de l'Université et de la Recherche. Système technologique breveté. Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

3. Principes généraux

Les relations et les comportements à tous les niveaux de l'entreprise sont fondés sur les principes d'honnêteté, d'équité, de transparence, de respect de la vie privée, d'impartialité, de diligence, de loyauté et de respect mutuel. Les bénéficiaires s'abstiennent de toute activité, même occasionnelle, susceptible de créer des conflits avec les intérêts du Groupe ou d'interférer avec la capacité de prendre des décisions compatibles avec les objectifs sociaux de croissance commune.

En particulier, tous les bénéficiaires :

- a.** doivent éviter les situations dans lesquelles des intérêts personnels peuvent générer des conflits sur la base de simples spéculations et affecter ainsi l'équilibre du Groupe et de la chaîne économique ;
- b.** ne doivent pas poursuivre, dans l'exercice de leurs activités professionnelles, des intérêts privés en conflit avec les intérêts du Groupe, de l'Equipe des Partenaires et de l'équilibre dans la chaîne économique ;
- c.** ne doivent pas chercher, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, des opportunités d'affaires destinées aux Sociétés du Groupe ou à l'Equipe des Partenaires, visant à maintenir une bonne relation de " voisinage économique et social " pour un meilleur fonctionnement de l'ensemble du système économique. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera également possible de garantir l'amélioration culturelle de chaque comportement dans l'entreprise ainsi que le profit pour toute la chaîne économique ;
- d.** ne doivent pas accepter de dons, faveurs ou avantages de quelque nature que ce soit, qui visent à acquérir des avantages d'une manière inappropriée, d'une manière peu claire et qui peuvent préfigurer un comportement non éthique ;
- e.** ne doivent pas faire de dons d'argent ou de biens aux membres du groupe dans le but d'obtenir des avantages personnels, à l'exception des cadeaux et des actes de courtoisie commerciale d'une valeur modeste ;
- f.** ne doivent pas faire des affaires en concurrence avec les sociétés du Groupe, sachant qu'elles peuvent nuire au Groupe, à la bonne conduite des valeurs éthiques et à la chaîne économique ;
- g.** doivent agir dans les relations avec les tiers dans le respect de la loi, des règles de conduite du présent Code, du règlement intérieur et des procédures concernant tous les êtres vivants (et pas seulement les êtres humains) sur un pied d'égalité ;
- h.** ne doivent pas utiliser les informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions pour obtenir des avantages directs ou indirects, et en évitant toute utilisation abusive et non autorisée des données acquises dans le système du groupe ;
- i.** doivent s'abstenir d'adopter un comportement susceptible de profiter à des entreprises concurrentes et, en même temps, ne jamais adopter un comportement qui, d'un autre côté, pourrait attaquer des entreprises concurrentes de quelque façon que ce soit ;
- j.** doivent agir avec impartialité, transparence et équité dans les relations avec les tiers, en évitant d'établir des relations qui résultent de pressions externes ou qui pourraient générer des conflits d'intérêts susceptibles d'avoir des conséquences clairement négatives pour le Groupe ou ses concurrents ;
- k.** doivent s'abstenir de solliciter des recommandations externes et internes à la Société dans le but d'influencer la relation d'emploi ou d'obtenir autrement des privilèges dans ce domaine ou des privilèges de toute nature d'une manière non transparente et clairement non éthique. Cela s'applique à tous les employés, mais en particulier à ceux qui occupent des postes et des fonctions à haut pouvoir et à haute responsabilité dans la gestion ;
- l.** doivent exercer leur activité professionnelle de manière correcte et linéaire, dans le respect des dispositions et réglementations de l'entreprise du pays dans lequel ils opèrent ;
- m.** doivent agir dans leur propre monde économique, personnel et émotionnel en respectant les valeurs de chaque être vivant et en considérant l'environnement comme un système intimement intégré.

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

n. tous les destinataires sont invités à informer leurs employés et leurs clients de ce code de conduite, en essayant de leur enseigner et de leur transmettre quel est le meilleur mode de vie afin de maintenir l'équilibre dans le système intégré de la nature et des relations civiles et sociales.

En cas de doute sur la conduite à adopter, chaque destinataire doit contacter son responsable de structure. Chaque structure est invitée à disposer d'un Responsable Ethique, motivé et ayant les qualités requises pour cette tâche.

Le responsable de l'éthique dans l'entreprise

Le responsable éthique d'une entreprise doit consolider les principes éthiques du code tout au long de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et dans l'équipe des partenaires, encourager la formation d'une conscience éthique chez chaque personne travaillant dans le Groupe et être capable d'interpréter au mieux le code éthique en cas de doute soulevé par les bénéficiaires. Il a également pour tâche de diriger les différends éthiques en tant que conciliateur et d'écouter, par le biais d'outils tels que l'audition, des formes de psychologie, des conseils ou d'autres outils appropriés, toutes les personnes qui ont besoin de raconter leur expérience éthique et leurs vicissitudes émotionnelles liées aux différents comportements de l'éthique. Le Responsable Éthique gère les émotions d'un groupe liées à l'Éthique et propose des stratégies de comportement en accord avec le Code. Il propose à la direction générale de l'entreprise des lignes directrices en matière d'éthique et tout changement apporté au Code.

4. Protection des droits et de la dignité des travailleurs et des clients

Chaque destinataire, dans le cadre de son rôle, favorise un environnement de travail exempt de préjugés, respectueux de la personnalité des travailleurs et des clients ; en ce sens, il coopère activement au maintien d'un climat interne qui garantit le respect de la dignité de chaque individu et construit un système de valeurs capable d'accepter les différences dans chaque être vivant, considéré comme une richesse de diversité et non comme une barrière sociale.

Les relations entre les collaborateurs du Groupe et avec les clients sont fondées sur les valeurs de la coexistence civile et sont conduites dans le respect des droits inaliénables de la liberté des personnes, ainsi que des principes fondamentaux qui affirment une égale dignité sociale et culturelle sans discrimination ni barrière fondée sur la nationalité, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la race, l'espèce, l'appartenance religieuse, politique et syndicale, la condition physique ou mentale.

Les relations entre les employés, quel que soit leur niveau de responsabilité ou leur grade, sont toujours menées avec loyauté, équité et plein respect, sans préjudice des rôles et des diverses fonctions de l'entreprise qui doivent être respectés, reconnus et soutenus. Chaque responsable d'unité d'organisation et toute personne disposant de pouvoirs décisionnels et/ou opérationnels élevés exerce avec objectivité et équilibre les pouvoirs liés à sa fonction dans l'entreprise, en veillant au développement professionnel de ses collaborateurs et à l'amélioration des conditions de travail, émotionnelles et éthiques de chacun. Chaque employé se comporte de manière collaborative, accomplissant ses devoirs avec la responsabilité, l'efficacité et la diligence du bon travailleur, et tous sont orientés vers la création de valeur autour des services et des produits pour le client dans le plein respect des besoins des consommateurs et des fournisseurs, des partenaires et du système social de l'Etat.

5. Protection du patrimoine de l'entreprise et maintien de l'information

Chaque destinataire est responsable de la protection et de la conservation des biens matériels et immatériels de la société qui lui sont confiés pour l'exercice de ses fonctions, ainsi que de leur utilisation appropriée et conforme à l'objet social.

Les informations contenues dans les rapports périodiques et dans les comptes, tant générales qu'analytiques, doivent respecter les principes de transparence, d'exactitude, d'exhaustivité et de sincérité, ainsi que de confidentialité. A cet égard, chaque destinataire coopère à la représentation correcte des activités de l'entreprise pour s'assurer que toutes les informations sont traitées dans le respect de la parité d'une entité qui jouit de droits inaliénables.

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

Les destinataires qui prennent connaissance d'omissions, de falsifications ou de négligences dans les informations et la documentation doivent signaler de telles situations aux organismes responsables de la vérification par l'intermédiaire de leur chef de service ou au responsable de l'éthique. De son côté, le responsable de la structure rendra compte en tout état de cause au responsable de l'éthique.

Les informations et documents, données et connaissances ne sont acquis, utilisés ou communiqués que par des personnes autorisées en général, par leur fonction ou leur poste au sein de l'entreprise, ou spécifiquement désignées. Ceci dans le respect de la loi sur la vie privée, de la sécurité de l'entreprise et des règles de bonne conduite éthique qui régissent l'ensemble des sociétés et des secteurs économiques du Groupe. Même l'information provenant de concurrents obtenue de façon inappropriée est considérée comme une conduite qui ne doit pas être encouragée ou qui ne doit pas être du tout incorrecte du point de vue éthique.

6. Protection des lieux de travail

Les entreprises du groupe Daphne garantissent, conformément à la législation en vigueur protégeant les conditions de travail, un environnement de travail adéquat du point de vue de la sécurité et de la santé des employés et des clients, en adoptant toutes les mesures nécessaires.

Les destinataires s'engagent également à formuler des objectifs d'amélioration des conditions de travail et des locaux de l'entreprise qui respectent également toute autre forme de vie. Chaque année, ils s'efforceront d'accroître et d'améliorer les objectifs et les normes et d'élargir les horizons des valeurs de respect éthique dans le plein respect des règles que ce code promeut, dans le respect du budget et des ressources disponibles.

7. Protection de l'environnement

Les Sociétés du Groupe, sans préjudice de la réglementation applicable, adoptent toutes les mesures visant à réduire l'impact environnemental de leurs activités d'une manière compatible avec le budget et les ressources.

Ils s'engagent à mettre en place des mesures visant à sensibiliser l'ensemble des destinataires à l'attention et au respect de l'environnement, à former les destinataires et à impliquer, si possible, également les clients.

8. Règles déontologiques à l'égard des tiers

8.1 RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Dans les relations avec les clients et les fournisseurs, chaque destinataire représente la Société, dont il fait partie intégrante.

Le service à la clientèle est assuré avec compétence, professionnalisme, courtoisie, transparence, respect de la vie privée, équité et impartialité, sachant qu'il est important d'assurer la satisfaction des attentes des clients et de consolider la confiance dans le Groupe.

L'excellence des produits et services offerts et la volonté d'assurer une réponse immédiate et qualifiée aux demandes sont les éléments distinctifs de la relation de l'entreprise avec ses clients. C'est pourquoi tous les acteurs impliqués dans ces processus doivent s'engager à garantir le meilleur, en restant en ligne avec les meilleurs comportements éthiques suggérés et promus dans ce code.

Dans les relations avec les clients, la conduite des destinataires est basée sur la plus grande équité, en évitant les situations de conflit d'intérêts et en évitant les désagréments émotionnels pour les clients et les tiers lorsque cela est possible et injustifiée.

Les relations commerciales avec les fournisseurs sont menées dans le respect des critères d'impartialité, d'éco-

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

nomie, de transparence, de loyauté et d'équité, en évitant les relations qui peuvent générer des avantages personnels ou des conflits d'intérêts ou des avantages pour les concurrents.

Le choix des fournisseurs se fait dans le respect des critères de transparence, de légalité, d'opportunité, d'efficacité, d'efficacités et d'économie pour le Groupe.

Les relations avec les fournisseurs sont spécifiquement régies par le "Code d'éthique pour l'équipe des fournisseurs et partenaires", mentionné au point 2 ci-dessus, qui fait partie intégrante de tous les contrats et accords conclus avec les sociétés du groupe Daphne et auxquels il convient de se référer.

8.2 RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, LES ORGANES, LES ASSOCIATIONS, LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES

Les relations avec les institutions et l'administration publique, les organes, les associations, les organisations politiques et syndicales s'inspirent des principes d'équité, d'impartialité et d'indépendance et sont réservées aux fonctions compétentes des entreprises.

En particulier, les personnes physiques qui, au sein de l'entreprise, ont des relations de quelque nature que ce soit avec l'A.P., ainsi que d'autres sujets externes qui peuvent être impliqués, doivent agir en conformité avec les instructions de l'entreprise.

Sans préjudice des prérogatives syndicales prévues par la loi et le contrat en vigueur, chaque destinataire est conscient que toute participation à des activités politiques a lieu à titre personnel, pendant son temps libre, à ses frais et dans le respect de la loi.

Les sociétés du Groupe n'apportent aucune contribution directe ou indirecte à des partis, mouvements, comités et organisations politiques ou syndicaux ou à leurs représentants.

8.3 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE

Les relations de la Société avec les médias sont réservées exclusivement aux fonctions de l'entreprise en charge, ou aux destinataires expressément autorisés par elles, et s'inscrivent dans le cadre des stratégies de communication de l'entreprise.

La participation, au nom des sociétés du Groupe ou en leur nom, à des manifestations, comités et associations de toute nature, scientifiques, culturelles ou commerciales, est régulièrement autorisée, selon des modalités dûment demandées et acceptées par la direction.

9. Système de contrôle interne et violation du Code de déontologie

Le système de contrôle interne est mis en œuvre à travers l'ensemble des outils et procédures nécessaires pour diriger, gérer et vérifier les activités du groupe Daphne, en les orientant vers la réalisation des objectifs de l'entreprise et la prévention des risques associés.

L'ensemble du système de contrôle contribue à assurer le respect des lois, des procédures internes, des stratégies et des politiques de l'entreprise, la réalisation des objectifs fixés, la protection des immobilisations corporelles et incorporelles de l'entreprise, la gestion de l'entreprise selon des critères d'efficacité et d'efficacités, ainsi que la fiabilité des informations comptables et de gestion à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

A cette fin, chaque opération et transaction, dûment autorisée et enregistrée, peut être vérifiée à l'aide d'une documentation appropriée.

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.

La responsabilité du bon fonctionnement du système de contrôle interne concerne l'ensemble des destinataires du Code, dans le cadre des fonctions exercées.

Chaque employé doit informer promptement son superviseur direct de l'apparition d'une dynamique qui pourrait nuire à la bonne gestion des activités de travail et à l'éthique.

L'efficacité et la fonctionnalité du système de contrôle interne sont garanties par les activités de surveillance et de contrôle exercées par les fonctions compétentes de la société.

La violation de ce Code porte atteinte à la relation de confiance établie avec le groupe Daphne et peut entraîner l'engagement d'actions en justice et l'adoption de mesures à l'égard des destinataires, conformément aux dispositions légales et contractuelles prévues, ainsi que la résiliation immédiate du contrat de coopération.

Système d'entreprise
conforme à la norme

UNI EN ISO 9001:2008



Méthode connexe avec
une répétabilité de 94%.

Société inscrite au Registre National de la Recherche
du Ministère de l'Université et de la Recherche.
Système technologique breveté.
Conforme à la norme ISO 9001 - EA 38 Santé.